

Actualité nationale - initiative

→ La Région Nord vaudois, 20.06.08, DES JEUX AU SERVICE DU BIEN PUBLIC..., p. 36

Des jeux au service du bien public...

La Loterie Romande lance ces jours son initiative populaire «Pour des jeux d'argent au service du bien commun». Elle défend là sa position qui tient, il est vrai, du privilège, mais qui profite largement aux multiples associations et fondations romandes qui la sollicitent. Porteuses de projets très divers, dans des domaines sociaux, éducatifs, culturels entre autres, ces «ong» romandes ont depuis longtemps un partenariat indispensable, souvent vital, avec la loterie.

La Commission fédérale des Maisons de jeux en veut à un produit phare de notre loterie : le tactilo. En retirant ce produit de la gamme, celle-ci perdrait une part très substantielle de ses revenus et donc de sa capacité – de son obligation légale – de redistribution des gains aux seuls profits d'exploitants privés. Pour mémoire, il n'est pas inutile de rappeler que ce scénario était prévisible...et connu de nos autorités fédérales lors de l'attribution il y a quelques années des concessions des casinos A et B en Suisse. Souvenez-vous des projets

déposés en 2001 par la Loterie romande : Lausanne pour une concession A et Yverdon-les-Bains, Fribourg, Sion, La Chaux-de-Fonds pour les B... Aucun de ces projets d'utilités publiques n'avaient passé la rampe!

Alors que ces projets avaient l'obligation d'une redistribution totale des bénéfices à des œuvres d'intérêt public, la seule concession A de Suisse romande a été accordée à un groupe étranger à Montreux. Essayez donc de solliciter un soutien à la Fondation dudit

Casino pour la réfection d'un bâtiment historique, l'équipement d'une crèche, l'organisation d'une fête villageoise ou l'édition d'un livre commémoratif...

Pour mémoire encore, le projet yverdonnois avait été le mieux placé de tous les projets de la Loterie romande. Si le résultat a finalement été le même pour tous, ce constat avait rendu plus amère encore la perte financière pour notre région. Ne nous laissons pas gruger une seconde fois.

JEAN-MARC BUCHILLIER - DIRECTEUR ■



INFO La Loterie romande a bouclé son exercice 2007 avec un bénéfice de 176 millions de francs, soit avec une légère baisse par rapport à 2006, en raison notamment de son choix de constituer des provisions pour faire face aux risques institutionnels existant en raison du flou juridique entourant les jeux d'argent. Et, ce résultat positif, va une fois encore faire le bonheur de nombreux cafetiers-restaurateurs dépositaires – avec les kiosques – des différents jeux de la Romande. On oublie en effet trop souvent que la Loterie romande verse chaque année des montants considérables à ses dépositaires, qui se concrétisent par des commissions qui mettent très positivement du beurre dans les épinards de nombreux cafés et restaurants dépositaires. Pour 2007, ce montant redistribué à atteint près de 67 millions de francs. De l'avis même de M. Jean-Luc Moner – Banet, directeur général, et du président Jean-Pierre Beuret, les montants des commissions ainsi reversées – qui doivent bien sûr rester des gains acces-

soires pour éviter toute perversion de la gestion – peuvent atteindre jusqu'à 20% du chiffre d'affaires de certains établissements.

Une initiative populaire qui mérite d'être soutenue

Une réalité qui prend une valeur toute particulière et qui mérite d'être bien présente dans les esprits, alors que les tensions politiques qui prévalent entre la Confédération et les Cantons tendent à pénaliser le développement des loteries d'utilité publique tandis que les offres illégales explosent sur internet et que le poker, étonnamment autorisé par Berne, se répand dans le pays. En d'autres termes, la Suisse doit se doter d'une politique globale, coordonnée et responsable des jeux d'argent: Et c'est exactement ce que demande l'initiative populaire de la Loterie romande «*Pour des jeux d'argent au service du bien commun*» que l'on peut signer dans de nombreux établissements publics. ■

Jean-Charles Kollros